



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 009/2023

Objet : ETUDE DE STRUCTURE EGLISE DE DEMPTEZIEU

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 4 du 15 juin 2020 du Conseil Municipal de Saint-Savin donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du Conseil Municipal, et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Considérant la nécessité, pour la Commune, de se faire assister d'un bureau d'étude pour analyser la structure du bâtiment de l'église de Demp tézieu qui présente différentes fissures nécessitant un renforcement dans le cadre des travaux de rénovation ;
- Considérant l'offre de l'entreprise KEOPS pour un montant de 2 100€ H.T soit 2 520€ TTC

DECIDE

Article 1 : De retenir l'offre de de l'entreprise KEOPS pour un montant de 2 100€ H.T soit 2 520€ TTC

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin, le 22 mai 2023

Le Maire,

Fabien DURAND



*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compte de sa date de publication.